

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

2026 06

DE LA COMMUNE DE GABRE

Nombres de membres

Séance du 22 Mars 2026

En exercice : 11
Nombre de membres présents : 10
Qui ont pris part à la délibération : 11
Nombre de procuration : 1
Votes pour : 11
Vote contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mars, à onze heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de FOURNIÉ Arièle, maire

Etaient Présents : BALANSA Jean Louis, BALANSA Sarah, DEJEAN Jean Paul, FLORES LUDENA Armony, FOURNIÉ Robert, JOUVE MIANNAY Maë, LAFFONT Jacqueline, PAGÉS Nelly, SOUBIES Sébastien.

Etait excusé : BORDIN Fabrice

Etait absent :

Procuration : BORDIN Fabrice a donné procuration à SOUBIES Sébastien

Secrétaire de séance : FOURNIÉ Robert

Date de convocation :

17 mars 2026

Date d'affichage :

17 mars 2026

DÉLIBÉRATION FIXANT LE NOMBRE DE POSTES D'ADJOINT

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-2-1

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal compte 11 membres.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de 3 postes d'adjoints.


| | | | |
|------------------|-------------------|------------------------|------------------------|
| POUR : 11 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 11 | PROCURATION : 1 |
|------------------|-------------------|------------------------|------------------------|

Ainsi fait et délibéré à Gabre, le jour, mois et an que ci-dessus

FOURNIÉ Robert
Secrétaire de séance

REÇU

FOURNIÉ Arièle
Maire de Gabre


26 MARS 2026
LA SOUS-PREFECTURE
DE ST-GIRONS





Le Maire,

Certifie exécutoire la présente délibération qui a été reçue en Sous-Préfecture le 22 mars 2026 et publiée le 22 mars 2026